

Séance du mardi 9 juillet 2013

Présents : M. GUERIN Louis-Gérard, M. VALLEE Jean, M. PIRON Didier, Mme CHEREL Marie-Odile, M. ESNAULT Franck, Mme DUBOIS Nelly, M. MARIE Patrice, Mme GESLAND Jessy, M. MARCON Guy, M. SIMON Michel, M. BOSSERAY Dominique, Mme SEJOURNE Martine.

Absents : Mme BOURGES Marylène qui a donné pouvoir à Mme DUBOIS Nelly, M. DELATTRE Sébastien, Mme RIPOCHE Mariannick qui a donné pouvoir à M. ESNAULT Franck.

Participation aux charges de fonctionnement de l'école publique

➤ Enfants de Landéan, scolarisés à Louvigné du Désert :

En maternelle : 960 € X 1 = 960,00 €

En élémentaire : 432 € X 4 = 1.728,00 €.

Soit un coût total de 2.688,00 €. Délibéré par 14 voix.

Cantine municipale :

➤ **Avenant n° 3 (étanchéité sur bac)**

Après en avoir délibéré par 14 voix, le Conseil Municipal décide de conclure l'avenant de plus-value de 1.193,75 € (Surélévation de murs et pose d'un fourreau sur la toiture) présenté par l'entreprise, La Fougeraise d'étanchéité, qui porte le montant du marché à 24.092,20 € H.T.

➤ **Achat de chaises**

Après en avoir délibéré par 14 voix, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la société DPC, située à Bressuire (79300), dont le montant s'élève à 2.464,28 € H.T. soit 2.987,19 € T.T.C. pour l'achat de 68 chaises pour la cantine municipale.

Devis pour branchement d'eaux usées :

Le devis de la société STGS à AVRANCHES, s'élève à 1.219,50 € H.T. soit 1.822,43 € T.T.C., pour la réalisation d'un branchement neuf pour les eaux usées sur les parcelles n° 96, 97 et 98 en section AB « rue des Renardières ». Délibéré par 14 voix par le Conseil Municipal.

Renouvellement Ligne de Trésorerie

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la BDR, située à ORVAULT (44), pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 50.000 € pour une durée d'un an, dont le taux d'intérêt est indexé sur L'EURIBOR 1 semaine + marge de 2,55 % (Valeur de l'EIS au 03/06/2013 : 0,087 %),

Rapport 2012 de la STGS sur le service public de l'assainissement collectif

Le rapport annuel 2012 relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif de la Commune, établi par la S.T.G.S., fait apparaître un montant de produits de 50.254,85 € et de charges de 56.017,80 €. Le compte de surtaxes de l'assainissement au profit de la collectivité s'élève à 10.351,08 €. Délibéré par 14 voix par le Conseil Municipal.

Modification des statuts du Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 14 voix sur le SMPBC concernant la modification de ses statuts visant à transférer la compétence « production » au SMPBC par les syndicats d'eau adhérents et notamment celui de Parigné-Landéan, a décidé que :

- compte tenu des incertitudes sur la valorisation des surcoûts induits,

- considérant que tout regroupement de structure n'entraînant pas d'amélioration du service et ni des coûts pour l'utilisateur ne sont pas acceptables,
- compte tenu des charges nouvelles évidentes que génère ce transfert de compétence,
- compte tenu de la fragilisation de l'équilibre budgétaire du syndicat induite par ce transfert de compétence, et notamment l'amputation de sa capacité à investir,
- compte tenu des surcoûts induits et portés à la charge des usagers du service,
- se prononce défavorablement sur le transfert de la compétence « production » du syndicat intercommunal des eaux de Parigné-Landéan au SMPBC,
- dit que cette décision sera transmise au SMPBC et aux maires des communes membres du syndicat.

Destruction nids d'hyménoptères

Après en avoir délibéré par 14 voix, le Conseil Municipal décide que la commune, pour l'année 2013, prenne uniquement à sa charge la destruction d'hyménoptères dont le nid est situé sur ou dans les maisons d'habitation de LANDEAN et de confier cette destruction à l'EURL FARAGO, située à RENNES, dont le coût par intervention pour les guêpes, les frelons et les abeilles (après accord de la fédération des apiculteurs) s'élève à 77 € H.T. + TVA (19,6%).

Repas des anciens et colis :

Le prix du repas des anciens qui aura lieu le samedi 5 octobre 2013, est fixé à 22 €, dont une participation de 9,50 € par personne de 65 ans et plus. Pour les conjoints ou les personnes accompagnatrices ayant moins de 65 ans, la participation est de 22 €. La valeur des colis attribués aux personnes ayant 65 ans et plus et dans l'impossibilité de se déplacer pour un motif important est fixée à 10,00 €. Délibéré par 14 voix.

Participation CLSH de Parigné

Après en avoir délibéré, par 14 voix, le Conseil Municipal décide d'attribuer, pour l'année scolaire 2012-2013, la subvention de 10 € pour 1 enfant ayant fréquenté le CLSH de la Commune de Parigné.

Collecte des cadavres d'animaux sauvages : propositions de la FEVILDEC :

Les Communes doivent disposer d'un service d'enlèvement d'animaux tués sur les routes avec un stockage temporaire, les cadavres étant ensuite repris par la Société d'équarrissage.

Le Conseil Municipal, par 14 voix, décide d'accepter la proposition de la FEVILDEC, située à RENNES, pour l'achat, dans le cadre d'un plan départemental de collecte des cadavres d'animaux sauvages :

- d'un congélateur coffre d'un volume de 500 litres pour un montant de 490 €,
- d'un container d'équarrissage agréé d'un volume de 340 litres pour un montant de 460 €,
- et de 100 sacs de stockage papier agréés équarrissage pour un montant de 0,80 € par sac.

Modification du temps de travail d'un Adjoint Technique :

Le Conseil Municipal propose de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi de l'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} avril 2013, dont voici les fonctions : gardiennage du complexe polyvalent, entretien des salles communales, de la bibliothèque, de la mairie et assurer des permanences à la déchetterie.

Cet emploi passera, à compter de cette date, de 21 h 92ème/35h soit (95 h x 35 h/151,67 h) à 21 h/35h soit (91 h x 35 h/151,67 h). Délibéré par 14 voix.

Composition de l'assemblée délibérante de Fougères Communauté

En référence aux différents textes de lois et aux accord locaux et considérant les échanges qui ont eu lieu au sein de Fougères communauté, le conseil municipal décide de retenir le projet qui prévoit 38 sièges pour Fougères communauté répartis de la façon suivante :

<i>Communes</i>	<i>Population au 1^{er} janvier 2013</i>	<i>Nombre de sièges</i>
Beaucé	1 214	1
Billé	1 030	1
La Chapelle-Janson	1 030	1
Combourtillé	578	1
Dompierre-du-Chemin	548	1
Fleurigné	1 043	1
Fougères	19 779	17
Javené	1 914	2
Laignelet	979	1
Landéan	1 256	1
Lécousse	2 931	3
Le Loroux	614	1
Luitré	1 301	1
Parcé	640	1
Parigné	1 317	1
Romagné	2 154	2
Saint-Sauveur-des-Landes	1 442	1
La Selle-en-Luitré	553	1
Total	40 323	38

Subventions :

Après en avoir délibéré par 11 voix pour et 3 voix contre, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 100 € à l'association « les Ajoncs », située à RENNES qui accueille, héberge et accompagne les proches de malades hospitalisés dans la résidence « Les Ajoncs », à proximité du CHRU. Suite à une forte demande des parents, cette association, en collaboration avec le CHR et Archipel-Habitat, œuvre au projet d'ouvrir en 2014 une maison d'accueil des familles dédiée prioritairement aux parents d'enfants hospitalisés.